

Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme

Transport

LES CODES DE PRATIQUES :

Dans l'ensemble, le présent code est conçu pour être utilisé en tant que guide et outil d'éducation pour la promotion de bonnes pratiques ayant trait au transport et au bien-être des animaux. Les codes n'ont pas pour objet de servir de manuels de production; ils sont plutôt conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres intervenants du secteur agroalimentaire à évaluer leurs pratiques d'élevage et à les améliorer.

LE CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES : Transport

Le présent code est conçu pour en arriver à un équilibre fonctionnel entre les meilleurs intérêts des animaux et l'industrie du transport. Le transport peut représenter l'une des situations les plus stressantes auxquelles un animal pourra être exposé et peut entraîner un certain nombre de changements physiologiques et comportementaux. Le présent code adhère au principe fondamental de non-cruauté envers les animaux qui constitue l'élément essentiel à considérer au cours de leur transport. Les animaux qui sont bien traités et protégés du stress arrivent à destination en bien meilleur état. Cela se traduit par des bénéfices et des avantages économiques d'envergure quelles que soient les raisons du transport.

La présente fiche documentaire n'expose qu'une petite partie de l'information comprise dans l'ensemble du Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme : Transport.

On peut trouver un exemplaire de la totalité du Code de pratiques recommandées sur le site Web du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada : www.carc-crac.ca.



POINTS SAILLANTS TIRÉS DU CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LE SOIN ET LA MANIPULATION DES ANIMAUX DE FERME : TRANSPORT

Partie 1 Introduction

- Le code peut servir de guide aux transporteurs commerciaux, aux producteurs et aux amateurs pour l'évaluation de leurs installations, de leur matériel et de leurs pratiques en ce qui a trait au transport des animaux d'élevage et il peut servir à combler les lacunes.
- L'industrie du transport des bestiaux doit constamment se tenir au fait des nouvelles recherches et des progrès technologiques touchant les installations et le matériel afin d'améliorer ses pratiques et de faire en sorte que les animaux soient transportés de la façon la moins cruelle, la plus sûre et la plus efficace possible pour le bénéfice des humains et des animaux.

Comportement des animaux :

- Le comportement animal est un important facteur à considérer pour le transport des animaux. Un transporteur qui possède une connaissance approfondie des modèles de comportement des espèces qu'il remorque peut réduire de beaucoup le nombre de manipulations et d'aiguillonnages nécessaires pour conduire, charger ou décharger des animaux.
- La connaissance approfondie du transport d'une espèce ne garantit pas le succès du transport d'une autre espèce. Les modèles de comportement sont particuliers à une espèce, et les installations ou pratiques qui fonctionnent bien avec une espèce sont souvent inefficaces ou même dangereuses pour une autre.
- La connaissance et la compréhension approfondies des techniques de manipulation s'acquièrent le plus facilement par l'observation attentive des animaux et de leurs réactions. Il est impératif que les transporteurs commerciaux et ceux qui sont engagés dans le transport d'espèces multiples aient une connaissance et une compréhension approfondies des différences de comportement attendues, des techniques de manipulation et du matériel nécessaire pour chaque espèce d'animaux qu'ils doivent transporter.

Durée du transport :

- La période pendant laquelle les animaux sont en transit représente un élément important du risque que pose le transport pour les animaux.
- Les longs trajets (généralement plus de 6 heures) peuvent exposer les animaux à des changements environnementaux importants ou accroître la durée pendant laquelle ils sont exposés à des facteurs de risque comme la chaleur, le froid, les bousculades, les empilements.
- Les transporteurs qui effectuent de longs trajets doivent donc procéder à une planification plus soigneuse. Les facteurs à rechercher, à envisager et à prendre en compte sont :
 - ü Conditions météorologiques attendues en route.
 - ü Procédures d'urgence en cas de problèmes.
 - ü Lieux de déchargement possibles le long du trajet.
 - ü Causes de retard attendues comme les travaux de construction ou de réparation de routes, traversiers, frontière, pesées et heures de déchargement à destination.

Partie 2 Considérations générales

Responsabilités :

- La responsabilité du transport sans cruauté des animaux incombe conjointement aux acheteurs, aux vendeurs, aux gestionnaires des points de groupage et aux camionneurs.
- Le transport débute au moment du chargement au point d'origine, se poursuit durant la vente et le rechargement aux marchés à bestiaux et dans les parcs de groupage et se termine après le déchargement au point de destination final.
- Les animaux devraient être transportés du point d'origine au point de destination final par la route la plus sûre possible et le plus rapidement possible.
- Le fait d'infliger sciemment des blessures physiques ou de la douleur aux animaux constitue une infraction criminelle.

Facteurs de risque :

Les facteurs suivants présentent de plus grands dangers pour les animaux en transit :

- a) le transport sur de longues distances, du chargement au lieu d'origine, y compris la capture des volailles, jusqu'au point de destination final;
- b) la faible valeur économique des animaux transportés;
- c) les intempéries;
- d) les autres facteurs qui peuvent ajouter à l'inconfort des animaux pendant le transport - p. ex. l'état gravide, le jeune âge ou l'âge avancé.

Partie 3 Véhicules, conteneurs et matériel :

Généralités :

- Tous les véhicules utilisés pour le transport des animaux devraient être en excellent état et doivent être entièrement conformes à la réglementation provinciale de la circulation routière.
- Les véhicules et les contenants utilisés pour alimenter et abreuver les animaux et les faire se reposer sur les longs trajets devraient être dotés du matériel nécessaire.
- Les véhicules et les conteneurs utilisés pour le transport des bestiaux devraient être nettoyés et désinfectés et dotés de suffisamment de litière fraîche avant chaque nouveau chargement.
- Durant tout le temps que les animaux se trouvent dans le véhicule, la ventilation doit être suffisante. Les ailerons aérodynamiques installés ne doivent pas restreindre l'écoulement de l'air dans la remorque.

Partie 4 Chargement et déchargement :

Généralités :

- Mis dans une nouvelle situation ou un nouveau milieu, tous les animaux normaux et en bonne santé sont alertes et curieux. Par conséquent, tout changement ou perturbation dans leur entourage, notamment les bruits, les courants d'air, les mouvements d'objets ou les changements brusques d'éclairage devraient être évités.
- Il ne faudrait pas presser les animaux durant leur chargement et leur déchargement.
- L'utilisation d'aiguillons électriques est à éviter pour toutes les espèces; on ne doit pas les appliquer à la tête ou aux parties génitales d'un animal. Les aiguillons électriques sont inacceptables pour la conduite des chevaux. Il faudrait utiliser le moins possible les bandes de toile et autres aiguillons. La

bonne compréhension du comportement d'un animal et l'adoption d'une approche attentive et prudente faciliteront la procédure de chargement.

Exigences en matière d'espace :

- Au cours du transport, les animaux devraient être chargés de façon à permettre une aération appropriée.
- L'entassement peut causer des ecchymoses ou d'autres blessures.
- Chaque animal devrait pouvoir se tenir en position normale pour le transport sans entrer en contact avec le toit ou le niveau supérieur du véhicule. La hauteur libre dépend également de l'espèce d'animal.

Partie 5 Soins et protection au cours du trajet

Précautions à prendre en cas de conditions météorologiques extrêmes :

- Au cours du transport, les animaux doivent être protégés pour leur éviter des souffrances causées par l'exposition aux graves intempéries.
- Quel que soit le type de transport utilisé, la circulation d'air dans tout le véhicule ou le conteneur doit être suffisante pour garder les animaux confortables.

Tous les codes sont élaborés par un comité formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux et des secteurs agricoles connexes. Les organismes suivants ont contribué à diverses étapes de la rédaction du présent code :

- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
- Association canadienne des médecins vétérinaires
- D & D Livestock Trucking
- Heartland Livestock Services

En 1993, Agriculture et Agroalimentaire Canada demandait au Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), par l'entremise de son Comité canadien des productions animales et de son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme, de se charger de la mise à jour des codes existants ou de l'élaboration de nouveaux avec la collaboration de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Une fois assuré d'un soutien financier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le CRAC a officiellement accepté, en février 1995,

Pour en savoir plus long sur l'élaboration des codes, s'adresser au Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice n° 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

La présente fiche documentaire a été préparée par Penny Lawlis, spécialiste du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, avec l'aide du Comité de révision.

Les fiches documentaires sur le bien-être des animaux sont imprimées et distribuées grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.